

Facture n° _____	Etablie le _____	
Contrat d'achat photovoltaïque n° _____ Période annuelle de facturation du _____ au _____		
Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur
Détail adresse _____	Détail adresse _____	REGIE COMMUNALE D'ELECTRICITE 1 rue de Gasseville 57255 STE MARIE AUX CHENES 03 87 61 90 32 contact@rce-stemarie.fr FR 427 80026 092 00020
Code postal _____	Adresse _____	
Commune _____	Commune _____	
Tél. _____	Tél. _____	
Mail _____	Mail _____	
	TVA intracommunautaire : _____	
Adresse du site de production (Si nécessaire) Détail adresse _____		
Code postal _____	Modalités de paiement :	<u>virement administratif</u>
Commune _____		
Compteur de production n° : _____		
Date nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (P1) : _____	
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (P2) : _____	
	Production (P1-P2) : _____	_____ kWh
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité) n° : _____		
Date nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (A1) : _____	
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (A2) : _____	
	Production (A1-A2) : _____	_____ kWh
Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2) - (A1-A2) :		_____ kWh
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :		_____ kWh
Montant de la facture		
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond _____	au tarif de _____	soit un montant de : _____
Production livrée en kWh au-delà du plafond _____	au tarif de _____	soit un montant de : _____
Montant, hors TVA. _____		
Conditions de règlement: Le paiement interviendra, au plus tard à la fin du mois si la facture est expédiée à l'acheteur au plus tard le 10 du mois et, ce délai sera augmenté d'autant de jours que ceux compris entre le 10 du mois et la date d'expédition de la facture. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92 1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 50% (ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture).		Signature : _____